

Berlin, le 27/03/2015

DECISION N°01 / 025O13 / 2015
Relative aux conditions de rémunération des personnels en contrat local

Groupement de Berlin - Allemagne

La Directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D452-1 à D 452-11;
Vu le rapport d'opportunité du chef d'établissement présenté au conseil
d'établissement du 26/03/2015,

Article premier : Catégories de personnels

Les différentes catégories de personnels sont modifiées ainsi qu'il suit :

- Groupe 1 : agents de service
- Groupe 2 : personnels administratifs
- Groupe 3 : personnels administratifs et comptables
- Groupe 4 : assistants vie scolaire
- Groupe 5 : enseignants premier degré
- Groupe 6 : enseignants second degré
- Groupe 7 : CPE / documentalistes

à compter du 01/06/2010.

Article 2 : Grilles de rémunérations

Le point d'indice est fixé à **6,59 €** à compter du **01/01/2015**, ce qui représente une augmentation de **1,07 %** par rapport à la dernière augmentation en date du 01/04/2014.

Article 3 : Carte des emplois

Conformément à la décision notifiée le **27/06/2014**, la carte des emplois est arrêtée à 21 Equivalents Temps Plein pour les personnels enseignants et 20 Equivalents Temps Plein pour les personnels non enseignants à compter du 1er septembre 2014.

Article 4 : Contrats

Les contrats type ont été modifiés ainsi qu'il suit à compter du 01/06/2010 :
Acte administratif n°1/ 025O13/2010 du 31 mai 2010

Il existe 3 modèles de contrats : CDI (modèles transmis avec l'acte administratif 1/2010), CDD et lettre d'engagement.

Les contrats modifiés conformément à l'acte administratif n°1 sus nommé ont été rédigés et soumis à la signature des personnels.



Article 5 : Règlement intérieur (ou accord d'établissement)
Rédaction en cours par la commission des ressources humaines

Article 6 : Recours

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,
Ordonnateur secondaire



Daniel BOURGEOIS

AVIS DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Le chef de secteur

Europe



Marc ELLUL

AVIS DU SERVICE DU BUDGET

La chef du service du budget



Sabine BARON

A Paris, le

LA DIRECTRICE DE L'AEFE

Pour la Directrice de l'Aefe et par délégation
le secrétaire général



Michel CHANOUX

Décision affichée dans l'établissement le :